

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq septembre deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente août deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Karine IRR, Mireille GLORION, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Virginie BERTRAND, Gianna CANNELLE

Karine IRR a été élue secrétaire.

Service des Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2017_094 DU 05/09/2017

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017_044 en date du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours pour le budget principal ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017_077 en date du 5 juillet 2017 approuvant la décision modificative n°1 sur le Budget principal ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

Par délibérations n° 2017_044 du 11 avril 2017 et 2017_077 du 5 juillet 2017, le Conseil municipal a respectivement adopté le Budget principal 2017 de la Commune, puis procédé à des ajustements de crédits nécessaires, entre chapitres budgétaires.

Il est à nouveau proposé au Conseil municipal de modifier les prévisions budgétaires, afin :

- D'ajouter 40 000 € aux dépenses prévues au compte 65548 - Autres contributions, afin de financer l'augmentation de la participation statutaire au Syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et Beauvoir-sur-Mer, suite au retrait du Département de la Vendée (le financement est proposé par une augmentation des recettes, à hauteur de 30 000 € au 7411 – DGF et de 10 000 € au 7788 – Produits exceptionnels) ;
- D'augmenter de 40 000 € tant en dépenses qu'en recettes, les crédits nécessaires aux acquisitions, ventes et échanges en matière d'urbanisme (opération 810).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR, aucune voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS :

- DÉCIDE d'ajuster le Budget principal 2017 par décision modificative n°2, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - DM2 / 2017		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse
FIN 65548	Autres contributions		40 000.00 €						
FIN 7411	Dotations globale de fonctionnement (DGF)				30 000.00 €				
FIN 7788	Produits exceptionnels				10 000.00 €				
URB 211 810	Terrains nus						40 000.00 €		
URB 024	Produits des cessions								40 000.00 €
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		40 000.00 €		40 000.00 €		40 000.00 €		40 000.00 €	

Saint-Jean-de-Monts

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 6 septembre 2017

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.